



Mise à disposition du Groove

pour un événement culturel d'une association membre du Collectif Nocturne

1. Critères culturels
2. Marche à suivre
3. Conditions
4. Répartition des responsabilités, frais et recettes

1. Critères culturels pour un événement au Groove (plus y'en a mieux c'est)

- Promotion de la musique live et/ou des créations visuelles en temps réel (Vjing)
- Contribution à la diversité musicale et culturelle de la programmation du Groove
- Promotion des arts vivants ou d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, cirque, performances, cinéma, mapping, arts plastiques, ...)
- Encouragement des rencontres pluridisciplinaires ; décroisement des styles musicaux et des disciplines artistiques
- Promotion des artistes.x locaux.ales.x
- Promotion des jeunes artistes.x (16-30 ans environ)
- Contenu ou événement à destination des jeunes (16-30 ans environ)
- Contenu ou événement porté et réalisé par des jeunes (16-30 ans environ)
- Contenu ou événement favorisant la transmission et la formation culturelle (workshop, ateliers,...)
- Inclusion des femmes*, des personnes racisées et/ou issus des minorités de genre dans les activités culturelles nocturnes, pour une meilleure représentativité
- Contenu ou événement à destination de tous les publics du quartier (réalisé un dimanche)
- Participation d'acteurices.x du quartier



2. Marche à suivre

1. être une association de jeunesse membre du Collectif Nocturne. Adhésion gratuite ici : <https://collectif-nocturne.ch/devenir-membre/>
2. soumettre un projet d'événement culturel à l'adresse groove@collectif-nocturne.ch avec le formulaire "projet d'événement au Groove" rempli que vous trouvez sur l'intranet du site internet du Collectif Nocturne (accès donnés lors de l'adhésion au CN). Cette demande doit être soumise minimum 3 mois avant l'événement.
3. si votre projet est validé :) : une personne référente vous est attribuée et une date d'événement est définitivement planifiée
4. visite du Groove par le responsable technique
5. respecter les délais de production d'un événement (cf protocole de production)
6. VOTRE ÉVÉNEMENT
7. décompte final au plus tard un mois après l'événement

3. Conditions

- nous tenir au courant de tout changement significatif de votre événement par rapport au projet soumis, surtout si ça touche les critères culturels
- respecter les valeurs du Groove et du Collectif Nocturne
- accepter les jeunes dès 16 ans à votre événement
- tarifs maximums d'un billet d'entrée : max 25 CHF pour les jeunes jusqu'à 25 ans (-26 ans) / max 35 CHF pour le reste de la population
- nommer une personne référente de votre association présente durant toute la durée de l'événement
- tarif maximum vestiaire : 2 CHF
- si vous ouvrez une billetterie avant l'événement : nous communiquer le montant de la recette nette (après déduction des frais de l'hébergeur) de cette billetterie au plus tard 2 semaines après l'événement afin qu'on puisse établir le décompte final
- maximum 430 billets en vente en amont de l'événement (pour une question de gestion de la jauge et de sécurité du public). Il est possible d'aller jusqu'à 450 billets si vous nous prévenez et si vous vous engagez à ne pas avoir plus de 30 guests au total (artistes, guests artistes et votre équipe). Lors de l'événement, la permanence de soirée (notre responsabilité) peut décider d'ajouter quelques billets en vente sur place progressivement durant la soirée si le confort du public n'est pas affecté et s'il est avéré que la jauge maximale de 500 personnes dans tout le bâtiment de sera pas dépassée.
- vous êtes responsables de votre équipe et de vos bénévoles



- vous êtes responsables des caisses entrée (et vestiaire) durant l'événement.. En cas de problème qui ne permette pas de compter une caisse correctement, on calcule le montant comme suit : nombre d'entrées sur le cliqueur x tarif normal.
- votre association a une assurance RC
- l'événement est présenté comme une coproduction entre votre association et le Collectif Nocturne au Groove. Présence des logos du Groove en tout cas et si possible du Collectif Nocturne sur les visuels. Logos : <https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1jIKGw77l5M5wEh2VatMpO2OQdriRHF1>

4. Répartition des responsabilités, frais et recettes

Répartition des responsabilités :

	Collectif Nocturne / Le Groove	Votre association
Gestion du bar	X	
Accueil, encadrement et sécurité du public	X	
Permanence de soirée	X	
Caisses et fonds de caisses entrée/billetterie et vestiaire & encaissement	X	
Nettoyage (sauf backstage)	X	
Accueil technique et supervision de la production technique	X	
Communication	X	X
Accueil artistes et gestion des backstages (dont nettoyage)		X
Gestion du vestiaire		X
Gestion de l'entrée/billetterie		X

Répartition des frais :

	Collectif Nocturne / Le Groove	Votre association	Coût
Charges énergétiques	X		Environ 2'000 CHF par mois
Droits SUISA	X		Environ 5'000 CHF par année
Autorisation d'événement & assurance du lieu	X		
Salaires de l'équipe de travail du Groove au service de votre événement	X		Environ 15'000 CHF par mois
Achat et entretien du matériel technique	X		
Nettoyage du lieu avant et après l'événement	X		
Salaire respo accueil publics (accueil & sécurité du public)	X		32 CHF / h
Salaires équipe accueil publics (accueil & sécurité)		X	28 CHF / h Entre 4 et 7 personnes en principe
Technicien.ne.s (deux personnes en principes)		X	Forfait de 330 CHF par technicien pour une prestation de moins de 12h
Permanence de soirée		X	Forfait de 220 ou 275 CHF
Location de matériel		X	Selon proposition

technique supplémentaire (si nécessaire)			que le responsable technique vous fait
Jetons boisson utilisés au bar (si utilisé)		X	3 CHF par jeton
Salaires personnel bar	X	X	28 CHF / h déduit directement du chiffre d'affaire bar
Cachets artistes + catering et autres prestations aux artistes		X	<p>Selon vos engagements avec les artistes.</p> <p>Possibilité d'utiliser des boissons du bar, refacturées prix coûtant, pour le backstage</p>
Personnel entrée/billetterie & vestiaire		X	Si vous n'avez pas de bénévoles, vous pouvez engager vous des gens

Répartition des recettes et bénéfices :

	Collectif Nocturne / Le Groove	Votre association
Bénéfice net bar*	75%	25%
Recette brute entrée/billetterie**	10%***	90%
Recette vestiaire		100%
Autre recette événementielle		100%

* le bénéfice net bar est calculé comme suit : CA (chiffre d'affaire) bar - coût stock boisson - rémunération de la ou des personnes employées au bar = bénéfice net bar

** la recette brute entrée/billetterie est la somme des achats perçus pour un billet d'entrée (prélocation, le soir-même en cash, le soir-même par carte)

*** si votre événement est déficitaire de votre côté, vous pouvez nous demander de baisser ce pourcentage à 5%, voire à 0%